



PSC1

publié le 01/08/2012

Le certificat Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) fait partie du module de formation « prévention et secours civiques », inclus dans la filière « Actions citoyennes de sécurité civile » du dispositif national de formation des citoyens acteurs de sécurité civile.

Au collège, une attestation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) est délivrée aux élèves de 3e de collège ayant suivi la formation aux premiers secours (article D 312-41 du code de l'éducation). Cette attestation est un certificat de compétences de citoyenneté sécurité civile - PSC1 qui atteste de l'aptitude à prévoir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.